VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 6 février 2023 à compter de 19 h 30.

Présent sont les Conseillers Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et greffier-trésorier.

Mme Isabelle Dion, Assistante Directrice-générale et greffière-trésorière.

M. Frédéric Richard, Directeur des travaux publics.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION #23-02-22

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #23-02-23

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal du :
- 3.1 La séance régulière tenue le 16 janvier 2023;
- 4. Rapports mensuels des comités
- 4.1 Arrondissement MacNider;
- 4.2 Comité local de développement;
- 4.3 Comité des Loisirs;
- 4.4 Comité de la bibliothèque;
- 4.5 Comité d'embellissement.
- 4.6 Comité du Phare;
- 5. Trésorerie
- 5.1 Comptes fournisseurs;
- 6. Administration
- **6.1** Adoption du règlement 23-163 Amendement au règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer:
- **6.2** Adoption du règlement 23-164 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Métis-sur-Mer;
- **6.3** Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM;
- **6.4** Dépôt au conseil de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2022;
- 6.5 Appuyer l'arrondissement MacNider dans sa demande de conserver le statut bilingue;
- 7. Travaux publics

Rien

8. Urbanisme

Rien

9. Service incendie et sécurité civile

Rien

- 10. Loisirs et cultures
- **10.1** Demande de commandite de la Fondation de la santé de La Mitis;
- 10.2 Soutien à la 25e édition du Défi OSEntreprendre;
- **10.3** Adoption officielle de la planification stratégique de Métis-sur-Mer 2030;
- 11. Périodes de questions (règl. 18-122 30 minutes max.)
- 12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 16 janvier 2023.

RÉSOLUTION #23-02-24

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 16 JANVIER 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 16 janvier 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procèsverbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

- 1. Soutien coopération municipale RH- municipalités;
- 2. Sécurité des traverses de chemins de fer en milieu agricole;
- 3. Mandat pour les affiches est ouest de la Ville;
- **4.** Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité Achat d'un camion 10 roues avec Sainte-Flavie ;
- 5. Résolution afin de garder le statut bilingue de l'Arrondissement MacNider ;

La prochaine séance aura lieu le 6 mars 2023 à 18h30 à la salle du conseil, 138 Principale.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

Les activités hivernales sont de retour pour tout le mois de février. Vérifiez les différentes pages Facebook ainsi que les affiches dans les endroits dédiés.

4.4 Comité de la bibliothèque

Mme Martine Bouchard indique que des thèmes sont organisés pour les jeunes durant la période hivernale. Prochainement pour la St-Valentin le 12 février à 10h00.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #23-02-25 COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour janvier 2023 pour un montant de 311 238.94 \$ adopte la liste des comptes à payer complémentaires de décembre 2022 pour un montant de 9 484.27 \$, adopte la liste des comptes à payer de janvier 2023 pour un montant de 45 575.78 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adoption du règlement 23-163 Amendement au règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer

RÉSOLUTION #23-02-27

ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-163 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 16-99 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE MÉTIS-SUR-MER **ATTENDU QUE** Le Directeur Général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer;

ATTENDU QU' un avis de motion accompagné d'un projet de Règlement a été préalablement donné par Mme la Conseillère Tracy Sim à la séance de ce conseil tenue le 16 janvier 2023;

ATTENDU QUE copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

ATTENDU QUE copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance:

En conséquence il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue le présent règlement.

6.2 Adoption du règlement 23-164 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #23-02-28

ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-164 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE MÉTIS-SUR-MER

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), impose notamment aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élu(e)s municipaux;

ATTENDU l'obligation d'adopter suite à l'élection générale, un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s;

ATTENDU QUE le bon déroulement des rencontres du conseil est basé sur le respect des gens et des idées; ce principe servant de guide audit déroulement de toutes rencontres impliquant des membres du conseil:

ATTENDU QUE ce même principe de respect sous-tend que les membres du conseil doivent disposer de toute la liberté leur permettant de délibérer en toute quiétude sur une panoplie de sujets, et ce, sans crainte que de telles délibérations soient communiquées à qui que ce soit;

ATTENDU le serment d'office pris par l'ensemble des membres du conseil après leurs élections respectives au poste de maire et de conseillers, et le fait que les membres du conseil, dans le cadre de ce serment, agissent dans l'intérêt des citoyens et citoyennes, c'est-à-dire l'intérêt public;

ATTENDU QU'à titre de représentant de l'intérêt public, les membres du conseil se doivent d'agir avec loyauté, respect, civilité, intégrité, honneur, prudence, recherche de l'équité, transparence et faire preuve de jugement dans l'exercice de leur fonction, que ce soit au sein du conseil, des comités ou comme représentant du conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement conformément à l'article 11 LEDMM a été donné le 16 janvier 2023 par M. le Conseiller Simon Brochu ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 16 janvier 2023, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

En conséquence il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue le présent règlement,

6.3 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM.

RÉSOLUTION #23-02-29

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Ville désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Ville utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville conclue une entente avec la FQM;

QUE M. le maire et le Directeur général de Métis-sur-Mer soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE le Directeur général ainsi que son adjointe soient autorisés à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

6.4 Dépôt au conseil de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2022.

RÉSOLUTION #23-02-30 DÉPÔT AU CONSEIL DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre de la procédure de vente pour non-paiements de taxes, il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer déclare avoir pris connaissance de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2022 déposée par le Directeur Général.

6.5 Appuyer l'arrondissement MacNider dans sa demande de conserver le statut bilingue.

RÉSOLUTION #23-02-31 APPUYER L'ARRONDISSEMENT MACNIDER DANS SA DEMANDE DE CONSERVER LE STATUT BILINGUE

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, en tant que ville centre, appui le Conseil d'Arrondissement MacNider dans sa demande de conserver son statut bilingue auprès de l'Office de la langue française du Québec.

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien

8. URBANISME

Rien

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande de commandite de la Fondation de la santé de La Mitis.

RÉSOLUTION #23-02-32

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FONDATION DE LA SANTÉ DE LA MITIS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité de verser un don de 100 \$ à la Fondation de la santé de La Mitis pour aider à l'achat d'équipements médicaux pour les personnes ayant des besoins de santé particuliers.

10.2 Soutien à la 25e édition du Défi OSEntreprendre.

RÉSOLUTION #23-02-33 SOUTIEN À LA 25E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer verse à Développement Mitis (Défi OSEntreprendre) un montant de 50 \$ afin de contribuer à défrayer les coûts de la soirée ainsi que ceux de la remise des bourses et des certificats

10.3 Adoption officielle de la planification stratégique de Métis-sur-Mer 2030.

RÉSOLUTION #23-02-34

ADOPTION OFFICIELLE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE MÉTIS-SUR-MER 2030

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a adopté en novembre 2022 le projet de la planification stratégique de Métis-sur-Mer 2030;

CONSIDÉRANT QU'un communiqué de presse a été diffusé au mois de décembre 2022 annonçant la Planification stratégique;

POUR CES MOTIFS.

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte officiellement la planification stratégique de Métis-sur-Mer 2030

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h45 et se termine à 19h55.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #23-02-35 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 19h55.

Jean-Pierre Pelletier, maire	Stéphane Marcheterre, Directeur Général et greffier-trésorier